https://lp-des-metiers-du-batiment.eta.ac-guyane.fr/Les-periodes-de-formation-en-milieu-professionnel.html

# Les périodes de formation en milieu professionnel

- Parents -

Date de mise en ligne : dimanche 13 novembre 2016

**Copyright © LPO Balata -Lycée des métiers du BTP et de la communication visuelle - Tous droits réservés**

Tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel dont la durée varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée.

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation : elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de son insertion professionnelle.

L'intérêt et l'efficacité des périodes de formation en milieu professionnel impliquent que les équipes pédagogiques mettent en place un accompagnement des élèves, incluant la préparation, le suivi et l'utilisation pédagogique de ces périodes.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'éducation : « Les périodes de formation en milieu professionnel (â€¦) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (â€¦) acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. »

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en CAP et en baccalauréat professionnel impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

Pour le CAP et le baccalauréat professionnel, ces périodes sont obligatoires  et évaluées.

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un tuteur.

Durée
La durée globale des périodes de formation en milieu professionnel est définie dans la réglementation des diplômes. Elle est variable selon le type de diplôme et les objectifs de la formation. À chaque diplôme correspond une période :

CAP : de 12 à 16 semaines
Baccalauréat professionnel : 22 semaines dont 6 semaines pour les diplômes intermédiaires -CAP ou BEP rénové- (semaines réparties sur les trois années de formation).

La répartition de ces périodes dans le calendrier scolaire au cours du cursus de formation est de la responsabilité des établissements scolaires, en fonction des contraintes pédagogiques et économiques locales.

Copyright © LPO Balata -Lycée des métiers du BTP et de la communication visuelle